

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUILLET 2021

Le vingt-six juillet deux mille vingt et un à vingt-heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves ASSELINE, Maire de REVILLE.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. Yves ASSELINE, Mme. Magali MOCQUET, Mme Aurèlie SYDONIE, M. Olivier BECKMANN, Mme Madeleine BURNEL, M. Christophe COLIN de VERDIERE (arrivé à 21h00), M. Jean-Yves GIBON, Mme Gisèle LEMESLE, Mme Danielle SURDIVE, Mme Jacqueline LEMYRE, Mme Virginie RUEL M. André PILARD et M. Simon BOBLIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Philippe LEMONNIER (donne pouvoir à Mme Magali MOCQUET)

Absent non excusé : M. Denis QUILBE (donne pouvoir à Mme LEMESLE pour le point 3)

Secrétaire de séance : Mme Virginie RUEL

Ordre du jour :

Commune

- 1 Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- 2 Veilles foncières,
- 3 Préemption des terrains agricoles AB529 à AB543
- 4 Ecole : Créations et modification de postes
- 5 Cadeau départ à la retraite Bernard Dufort
- 8 Informations et questions diverses.

M. le Maire informe les conseillers que M. le Préfet a accepté la démission de M. Michel MOREAU du poste d'adjoint et que lui-même a accepté sa démission du poste de conseiller municipal. Le suivant dans l'ordre du tableau étant M. Philippe LEMONNIER, il est nommé conseiller municipal.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 6 Commune : décision modificative pour paiement facture SDEM
- 7 Camping : mise en place d'une location de vélo électrique

1-Approbation procès-verbal de la dernière séance

M. BOBLIN demande à ce que les noms des conseillers qui votent contre ou s'abstiennent lors des votes soient indiqués sur les prochains procès-verbaux.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet est approuvé à l'unanimité

2. Veilles foncière

M. BEVKMANN présente les veilles foncières. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de ne pas préempter pour les parcelles AI0344, AI0345, AH0639 et AH0054 .

Pour la parcelle AL0116, M. BOBLIN demande à envoyer un courrier à la SAFER pour demander une préemption.

A 12 voix pour et 2 contre (M. BOBLIN et Mme LEMESLE), les membres du Conseil Municipal décident de ne pas préempter cette parcelle.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUILLET 2021

3- Prémption des terrains agricoles AB529 à AB 543

Pour ces parcelles, M. le Maire informe les conseillers que la Sous-Préfecture et la SAFER ont été consultées pour l'ensemble de ces parcelles. Par courrier en date du vendredi 23 juillet, la SAFER a informé la Commune de son intention de préempter toutes les parcelles et M. le Maire est en attente des résultats de cette consultation. M. le Maire rappelle que c'est la SAFER qui achèterait les terrains au prix des terrains agricoles et les revendrait à un agriculteur intéressé pour l'exploiter. Pour répondre à des conseillers qui s'interrogent sur les raisons de cette préemption, M. le Maire précise qu'effectivement, si aucun agriculteur ne se manifeste, la Commune est intéressée par ces parcelles afin qu'elles restent naturelles et s'engage à trouver un locataire agriculteur. De plus, il précise que le but n'est pas de nuire au propriétaire de ces parcelles ou aux éventuels acheteurs mais d'éviter l'installation sauvage, nuisible à l'environnement de mobil-homes et caravanes en bord de mer avec la vente de ces douze parcelles.

M. BOBLIN demande pourquoi à ce jour, aucune préemption n'avait été faite sur des ventes de parcelles sur le littoral. M. le Maire répond que depuis quelques années, la Commune a engagé un travail pour empêcher le développement de ce phénomène d'invasion de caravanes ou mobil-homes. D'ailleurs, une convention a été signée par le maire précédent, M. Gérard LEGOUPIL avec la SAFER pour enrayer ce phénomène. Jusqu'à présent, la SAFER, très souvent sollicitée ne s'était pratiquement jamais positionnée et c'est une des rare fois qu'elle accepte de préempter, créant la surprise.

Mme LEMESLE et M. PILARD demandent pourquoi le Conseil n'a pas été consulté pour la demande de préemption comme décidé lors du dernier conseil. M. le Maire répond qu'il n'a été informé de cette préemption que vendredi 23 juillet dernier.

Pour finir, M. De VERDIERE propose de réfléchir à un projet politique pour défendre le patrimoine naturel de la Commune.

4-Création emplois permanents

Suite au départ de Sandra GODMUSE, agent de garderie et de cantine, qui ne souhaite pas renouveler sa candidature pour la rentrée 2021, il est nécessaire de modifier les postes. Le poste de Sandra GODMUSE, adjoint technique territorial sera donc supprimé du tableau des effectifs. Mais pour répondre aux besoins, trois nouveaux postes d'adjoint technique territorial sont créés comme précisé ci-dessous :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 I, 1°

Considérant qu'à l'école de Réville, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail des postes d'agent technique pour la surveillance des enfants à la garderie et le ménage de l'école et de la salle municipale.

Le Maire propose de recourir à deux contrats contractuels à durée déterminée recrutés sur le grade d'adjoint technique pour deux postes.

Un adjoint technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 25h00/semaine - grade C2 échelon 6 : Pour effectuer les missions suivantes : Cuisinier du restaurant scolaire et agent de garderie périscolaire

Un adjoint technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 5h00/semaine – grade C1 échelon 1 : Pour effectuer les missions suivantes : surveillance des enfants à la cantine, agent de ménage à l'école.

Pour le troisième poste, Monsieur le Maire propose de créer un poste permanent **d'adjoint technique de 24h30 mn de travail hebdomadaire/ semaine sur le grade d'agent technique C1 – échelon 4**

Les trois postes d'adjoint technique déjà créés correspondant à ces emplois seront supprimés du tableau des effectifs.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents sont inscrits au budget de la Commune 2021

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUILLET 2021

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent les deux créations de postes ainsi que la modification du temps de travail d'un agent technique territorial.

5. Cadeau départ en retraite

M. Bernard DUFORT est parti à la retraite le 30 juin 2021 et pour son départ, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de lui offrir un cadeau d'une valeur de 250 €.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition d'un cadeau d'une valeur de 250 €.

6. Décision modificative

La facture du SMED ayant été imputée par erreur au BP 2020 sur la ligne 2313 (Constructions), il est nécessaire de procéder à un virement de crédit pour procéder à son paiement.

De la ligne D-2313- opération 16 : - 14 160,00 €
Sur la ligne D-204132-opération 63 : + 14 160,00 €

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent cette décision modificative.

7. Camping : Mise en place d'un service de location de vélo

Au camping, un nouveau service est proposé aux vacanciers, la location de vélos électriques. Le camping encaissera le montant de ces locations et la société AL Performance procédera à la refacturation de ces locations à la Commune.

Aussi, Mme MOCQUET demande d'ajouter cette prestation de service à la grille tarifaire du camping.
Les prix de location sont les suivants : 30 € la demi-journée et 50 € la journée

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent les tarifs proposés de location de vélos électriques.

8. Informations et questions diverses

Stade : les travaux de rénovation vont débuter en septembre.

Toilettes municipales : Mme LEMYRE fait part du mauvais état des toilettes publiques et de la nécessité de les rénover.

Travaux rue de la Gare : Les travaux d'enfouissement des réseaux vont débuter le 23 août prochain avec des changements de réverbères le long de la route et du parking.

Parking de la Vierge : Les travaux sont terminés et les retours sont positifs.

M. DE VERDIERE trouve dommage qu'il n'y ait plus de containers sur le parking de Jonville et que c'est contraire aux règles de recyclage et d'encouragement au tri sélectif. Mme SURDIVE rappelle que certains hameaux de Réville ne disposent pas de containers et que les habitants viennent en voiture déposer leur poubelle à recycler dans les containers situés à l'atelier municipal. M. le Maire propose de voter pour ou contre la remise en place des containers de tri sur le parking de la Vierge. M. BECKMANN ne prend pas part au vote.

A 8 voix pour et 4 voix contre (Mme SURDIVE, Mme RUEL, Mme BURNEL, J.Y GIBON), 1 absentions (Mme LEMYRE) les containers seront réinstallés sur le parking de la Vierge avec si possible des containers à bouteilles insonorisés. De plus, un arrêté interdisant le dépôt de 20h à 6h sera pris par la M. le Maire et apposé sur le site.

Mme LEMYRE fait part de remarques faites lors de la quête pour le feu d'artifice. Concernant la coupe des herbes des fossés, M. le Maire répond qu'il manquait une pièce à l'épareuse, elle vient juste d'être livrée.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUILLET 2021

Les agents ont commencé la coupe, et leur mission est de dégager les carrefours en priorité. De plus, la Commune a eu des difficultés pour recruter du personnel. Aujourd'hui, le poste de Bernard Dufort est pourvu et un saisonnier a été embauché pour deux mois. La situation va donc s'améliorer dans les jours prochains.

M. BOBLIN informe de sa démission du poste de conseiller municipal pour raisons de santé et donne sa lettre de démission à M. le Maire.

Prochain conseil municipal : 20 septembre 2021

Fin de la séance à 22h15
La secrétaire de séance Virginie RUEL